

## Rôle du R.A.S.E.D.

L'équipe du RASED a pour mission de contribuer à prévenir les difficultés durables d'apprentissage et aider à leur dépassement.

Ses **objectifs** sont de favoriser l'adaptation et la réussite de l'enfant à l'école, d'assurer son bien-être et le succès de ses apprentissages.

Les membres du RASED travaillent en **complémentarité**. Ils interviennent auprès de l'enfant durant le **temps scolaire**.

Ils procèdent à l'analyse des difficultés de l'enfant avec l'enseignant, les parents ainsi que toute personne extérieure à l'école concernée par l'enfant. Ils participent à l'élaboration d'un projet individualisé.

L'accompagnement de l'enfant par un membre du Réseau se fait toujours en **partenariat** avec les enseignants et les parents et fait suite à la rédaction d'une demande d'aide de la part de l'enseignant.



Le R.A.S.E.D. est un service gratuit de l'Education nationale.

Les différentes aides apportées par le RASED **ne sont pas consignées** dans le livret scolaire.

## Pour contacter l'équipe du R.A.S.E.D.

- Par l'intermédiaire de l'enseignant.
- Par mail  
[rased.gleize@ac-lyon.fr](mailto:rased.gleize@ac-lyon.fr)
- Par téléphone (répondeur) :  
Permanence le jeudi  
de 13h30 à 15h  
04 74 65 83 36

## Année 2025-2026



Ministère de l'Education Nationale

### Circonscription Anse Pôle Ressource

9 rue 3 septembre 1944  
69480 ANSE

## RASED

### Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté

#### Communes de :

Arnas – Cogny - Denicé  
Gleizé – Lacenas -  
Limas - Montmelas  
Porte des pierres dorées  
(Liergues et Pouilly le Monial)  
Rivolet

## L'aide à dominante pédagogique

**Aude MENARD**  
Aude.Menard@ac-lyon.fr



**Son action :** concerne les élèves dont les difficultés d'apprentissage n'ont pas pu se résoudre au sein de la classe malgré les aides mises en place.

**Son rôle** est d'aider les élèves à :

- Trouver du sens aux apprentissages scolaires,
- S'appropriier les outils et les méthodes de travail,
- Reprendre confiance en faisant l'expérience de la réussite
- Transférer leur réussite en classe

**Ses interventions :**

- **Observation** en groupe classe
- **Préventions et aides indirectes** en collaboration avec les enseignants.
- **Co-intervention** avec l'enseignant.
- **Remédiation** en petits groupes quand l'enfant pense que :
  - C'est trop dur
  - Ça va trop vite
  - Tout est mélangé
  - Il ne sait pas comment faire
  - Il a peur de ne pas réussir...



## La Psychologue

**Nathalie NGUYEN-ARGENTIERI**  
Nathalie.Nguyen-Argentieri@ac-lyon.fr  
07 81 09 26 59



La psychologue offre un espace de parole et d'écoute aux différents acteurs de l'école (élèves, parents, enseignants, AESH ...).

La psychologue contribue à :

- La prévention des difficultés,
- L'analyse des situations,
- L'amélioration de la communication entre les membres de l'institution scolaire, les familles et l'enfant,
- L'élaboration des propositions d'aide et/ou d'orientation

Elle accompagne l'inclusion des enfants en situation de handicap.



**Ses interventions :**

- Observation en groupe classe
- Actions de prévention en groupe,
- Entretiens individuels et familiaux,
- Bilans psychologiques (psychoaffectif et psychométrique),
- Suivis psychologiques,
- Participation aux équipes éducatives, équipes de suivi de la scolarisation (ESS), projets autour de l'enfant...

**L'accord des parents est indispensable.**  
Le code de déontologie de la profession de psychologue garantit la confidentialité et le refus de tout jugement de valeur.

## L'aide à dominante relationnelle

(Poste non pourvu)

**Son action :** concerne les élèves qui ont des difficultés à :

- Trouver leur place à l'école,
- S'investir dans les apprentissages,
- Tisser des liens avec leurs pairs et/ou avec les adultes...

**Ses interventions :**

- Projets d'aide en collaboration avec l'enseignant et les parents,
- Co-intervention avec l'enseignant,
- Groupes d'aides ou aides individuelles en s'appuyant sur l'écoute, la parole, le jeu,
- Actions de prévention en particulier à des moments-clés de la scolarité (rentrée en PS, au CP...),
- Aides indirectes en collaboration avec les enseignants...

**L'accord des parents est indispensable.**

